

Peut-il exister un "interdit" dans une église chrétienne ?



Jean-Claude Guillaume



Cher Pasteur,

Il me souvient d'avoir, dans ma jeunesse, entendu prêcher sur l'interdit dans l'église. S'appuyant sur certains textes de l'Ancien Testament, le prédicateur prétendait démontrer que la présence d'un membre indigne, par exemple vivant dans le péché, entraînait toute l'église sous l'interdit, c'est-à-dire sous la malédiction divine.

L'Ancien Testament nous parle effectivement de cette question de l'interdit frappant le peuple tout entier. L'interdit était une malédiction prononcée sur des objets, des animaux ou des hommes. Avoir affaire à eux rendait participant de l'interdit :

"Gardez-vous seulement de ce qui sera dévoué par interdit ; car si vous preniez de ce que vous aurez dévoué par interdit, vous mettriez le camp d'Israël en interdit et vous y jetteriez le trouble." ([Jos. 6.18](#))

L'histoire d'Acan ([Jos. 7.1-26](#)) est tout à fait significative de la responsabilité collective entraînée par le péché d'un seul homme. Acan seul a péché, mais la malédiction s'étend à tout le peuple :

"Acan, fils de Zérach, ne commit-il pas une infidélité au sujet des choses dévouées par interdit, et la colère de l'Éternel ne s'enflamma-t-elle pas contre toute l'assemblée d'Israël ? Il ne fut pas le seul qui périt à cause de son crime." ([Jos. 22.20](#))

Une telle sévérité peut nous faire frémir aujourd'hui. Mais il faut se souvenir que le peuple d'Israël avait été souverainement choisi par Dieu pour un but bien particulier, celui de démontrer que l'homme, malgré une loi divine et parfaite, est incapable par lui-même d'accéder au niveau de justice requis par Dieu, et a besoin d'un Sauveur :

"Mais l'Écriture a tout renfermé sous le péché, afin que ce qui avait été promis fût donné par la foi en Jésus-Christ à ceux qui croient. Avant que la foi vînt, nous étions enfermés sous la garde de la loi, en vue de la foi qui devait être révélée. Ainsi la loi a été comme un pédagogue pour nous conduire à Christ, afin que nous fussions justifiés par la foi. La foi étant venue, nous ne sommes plus sous ce pédagogue." ([Gal. 3.22-25](#))

Sous l'Ancienne Alliance, c'est-à-dire sous la Loi, Dieu traitait le peuple collectivement. Mais sous la Nouvelle Alliance, dont le principe est l'acceptation personnelle par la foi du salut en Jésus-Christ, chaque individu est personnellement responsable devant Dieu. La notion d'interdit collectif, très présente dans l'Ancien Testament, est totalement étrangère au Nouveau Testament.

Même dans les reproches encourus par les sept églises d'Asie dans l'Apocalypse, on ne retrouve cette notion d'interdit collectif suscité par la faute d'un seul individu. Que des églises entières se laissent entraîner dans des dérives antiscrituraires n'est malheureusement plus à démontrer aujourd'hui. Tout comme les sept églises d'Asie, elles devront certainement entendre les reproches du Seigneur. Mais il n'est pas question là d'un interdit quelconque.

Sous la Nouvelle Alliance, le problème du membre indigne n'en est pas pour autant oublié. L'apôtre Paul en parle clairement dans [1 Co. 5.9-13](#). Il s'agit de l'excommunication. Mais, comme dirait Kipling, ceci est une autre histoire !

Jean-Claude Guillaume

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !



5 PARTAGES

Ce texte est la propriété du TopChrétien. Autorisation de diffusion autorisée en précisant la source. ©

2022 - www.topchretien.com